

## **Compte-rendu du Comité technique local du 24 juin 2014**

Le principal point à l'ordre du jour était « **l'harmonisation des horaires d'ouverture au public** » des sites non concernés par la 1ere vague, fin 2013.

Il s'agissait donc des trésoreries mixtes et des trésoreries spécialisées secteur public local.

La direction n'a pas donné suite aux demandes précises qui émanaient de six d'entre elles et que nous avons relayées (B.d'O., Chazay, Condrieu, Belleville Oullins, Neuville). Elle a présenté un projet d'alignement en deux familles. Les plus gros postes à 30 heures hebdomadaires, les autres à... 24 heures ! Une journée de fermeture hebdomadaire !

Après avoir consulté de nombreux collègues, il en est ressorti que cette proposition n'était pas recevable. Il est illusoire de croire qu'elle réduira la charge d'accueil. Elle la rendra plus chaotique sur la semaine en la regroupant sur un nombre de jours ouvrables plus réduits. Et surtout, elle constitue un pas vers ce que beaucoup de collègues redoutent : la liquidation du réseau DGFIP. Le syndicat ne peut accompagner cette funeste perspective. Notre vote a été négatif.

### **Le baromètre social de la DGFIP :**

Notre première réaction a été d'évoquer le prix de cette vaste enquête. Le mystère à ce sujet reste total. Vu les exigences traditionnellement extravagantes de ces organismes (Ici Ipsos), on imagine facilement que l'exigence d'austérité budgétaire pourtant durement appliquée aux fonctionnaires ne s'est pas étendue à des prestataires privés.

Les résultats font apparaître que le mal être dans les services du Rhône... n'est pas pire qu'ailleurs.

### **Les modalités de prise en charge des frais de déplacement :**

Cette réforme est censée accompagner le déploiement de l'application FDD à base réglementaire inchangée. Pour autant, de nombreuses questions restent en suspend au gré des cas plus ou moins particuliers.

### **Questions diverses :**

#### **Organigramme de la division des particuliers :**

Il était question du recouvrement et des non-valeurs. Nous en avons profité pour dénoncer l'effondrement des effectifs d'huissiers et d'agents enquêteurs. La direction a montré son mépris pour le sujet. Méconnaissance totale du second et mépris explicite du premier.

PRS :

Nous avons de nouveau dénoncé l'impréparation (effectifs, locaux) de l'arrivée de très nombreux dossiers de procédures collectives (centralisation départementale) à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain. La réponse de la direction n'apporte aucun élément nouveau tant en termes d'effectifs que de mètres-carrés et de rangements.

CDI-CDIF :

Nous avons affirmé notre opposition à un éclatement des structures de la CAE. Un pôle unique pour tous les SIP conviendrait très bien... Une manière lyonnaise et plutôt... élégante d'enterrer une réforme inepte.

Lyon Amendes :

Après un premier projet que le directeur avait rejeté à notre demande, le cheminement est chaotique. Le projet n°3 est très insatisfaisant. Nous organisons avec les collègues une HMI le 10 juillet et invitons l'ensemble des OS à s'y joindre.

Enfin, nous sommes revenus sur notre revendication portant pour les agents possibilité d'aller travailler sur un autre site en cas de force majeure (Intempéries etc...). La direction a concédé du bout des lèvres qu'elle pourrait examiner des demandes individuelles en ce sens. D'autres départements sont plus clairs à ce sujet et autorisent explicitement cette pratique.